

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MARS 2017

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2017

N°2017-03-13ter

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 54
Conseillers votants : 48
Dont pouvoirs : 4

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2017** et le **23 mars** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Baignes Sainte-Radegonde, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique - **BERNEUIL** : ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERCAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DEAU Loïc (Reignac)
Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHATELLIER Dominique (Barret)
M. BUZARD Laurent (Barbezieux) a donné pouvoir à Monsieur CHAUVIN Thierry (Barbezieux)
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GARNEAU Janine, M. BOUTIN Christian, M. BLUTEAU Jacky, M. PETIT Bernard, M. ROBIN Eric, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. MAURICE Jacky, Mme IMBERT Pascale, Mme GENDRINEAU Laurence, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme PARIS Marie-Nicole, M. HILAIRET Joël, Mme BELLOT Marie-Claude, Mme POIRIER Sylvie.

N°13ter - Objet : Modification statutaire du Syndicat Mixte Calitom suite à l'adhésion des communautés d'agglomération de Grand Angoulême et Grand Cognac pour la compétence traitement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu les articles L.5211-17 à L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en matière de modifications statutaires du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 1997 portant création du Syndicat mixte à vocation départementale d'élimination des déchets, modifié par arrêté préfectoral du 24 février 2014 ;

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte en date du 9 Mars 2017 par laquelle le Syndicat Mixte approuve à l'unanimité un projet de modification de ses statuts ;

Vu la notification de la dite délibération du 9 Mars 2017 reçue le 14 mars 2017;

Monsieur le Vice-Président expose que la communauté d'Agglomération du Grand Cognac a souhaité adhérer à Calitom pour la compétence traitement par délibération du 2 février 2017, ainsi que la communauté d'Agglomération de Grand Angoulême le 16 février 2017.

Ces adhésions nécessitent la modification de l'article 1 des statuts qui intègre, en tant que nouveaux membres du syndicat, les deux communautés d'agglomération.

Par ailleurs, afin d'améliorer encore le fonctionnement de Calitom, une autre modification est soumise à l'assemblée. Elle concerne l'ajout d'un article relatif à la conférence des présidents ainsi rédigé :

ARTICLE 9 – CONFERENCE DES PRESIDENTS

La conférence des Présidents rassemble l'ensemble des Présidents des collectivités membres du syndicat et le bureau. Elle se réunit sur convocation du Président du syndicat au moins une fois par an.

La conférence des Présidents a un rôle consultatif. C'est une instance de concertation, un espace de débat, de propositions et d'initiatives. Elle donne un avis sur les projets importants et stratégiques du syndicat. Elle peut également être sollicitée sur d'éventuels désaccords entre le syndicat et certains de ses membres.

Ses avis sont communiqués à l'ensemble des délégués composant le comité syndical à l'occasion de sa plus proche réunion.

Cette modification a une incidence sur la numérotation des articles à compter de l'ancien article 9 qui devient l'article 10.

La CdC4B, comme l'ensemble des adhérents de CALITOM doit se prononcer par vote de l'assemblée délibérante dans un délai de trois mois à compter de la notification.

AR PREFECTURE

016-241600501-20170323-DEL_2017_03_13T-DE
Reçu le 27/03/2017

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le projet de statuts de CALITOM joint à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente décision.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **27 MARS 2017**
Publié ou notifié le : **27 MARS 2017**
Touvérac, le **27 MARS 2017**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 24 mars 2017
le Président,
Jacques CHABOT.



